

Objet : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du contrat de performance énergétique de l'espace AQUASUD : Avenant de transfert du BET HUGUET à la SAS EXOPEN et prorogation de la durée du contrat

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2194-1 et R2194-6,

Vu la décision n°2022-01/3D du 11 janvier 2022 portant attribution d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du contrat de performance énergétique de l'espace AQUASUD au BET HUGUET,

Considérant que par lettre recommandée avec accusé de réception reçue le 4 avril 2024, la SAS EXOPEN a signalé avoir racheté partiellement la société BET HUGUET dans le cadre d'une opération de restructuration n'entraînant aucune modification substantielle,

Considérant que la SAS EXOPEN a produit l'ensemble des pièces attestant que ce rachat s'inscrit dans le cadre d'une opération de restructuration sans autre modification substantielle du titulaire initial du marché d'AMO pour le suivi du contrat de performance énergétique de l'espace AQUASUD,

Considérant dès lors que les conditions requises par le code de la commande publique pour procéder au transfert du contrat du BET HUGUET à la SAS EXOPEN, sont remplies,

Considérant qu'à raison de ce transfert, il convient d'accorder une année supplémentaire pour la réalisation de la prestation,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'accepter le transfert du contrat susmentionné à la SAS EXOPEN, dans les mêmes termes et conditions que signés avec le BET HUGUET, titulaire initial du marché, avec un délai de réalisation prolongé jusqu'au 31/12/2024.

ARTICLE 2 :

De signer tout acte utile et de dire que les factures à intervenir seront prélevées sur le budget principal de la communauté pour un montant restant dû au titre du contrat, de 12 620.87 €HT (15 145,05 €TTC).

ARTICLE 3 :

Le Conseil de Communauté sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

19 JUIN 2024

Le Président

Thierry DEL POSO

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20240619-2024-06-35D-AU
Date de télétransmission : 19/06/2024
Date de réception préfecture : 19/06/2024

